BUDGET VILLE

BUDGET PRIMITIF 2018

Les informations financières essentielles
(en application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les éléments de contexte

Fin septembre, le Gouvernement a présenté le Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2018. Il vient pour l'essentiel confirmer les dispositions annoncées depuis l'été, en particulier **l'interruption du plan de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales**.

Il n'en reste pas moins que l'environnement budgétaire national demeure particulièrement contraint pour les années à venir et que la tendance à la diminution des dépenses publiques locales reste un principe qui impose la prudence et la mesure dans la gestion des finances communales. Ces règles de bonne gestion permettront par ailleurs de continuer à maîtriser la fiscalité locale, au bénéfice des Lunellois.

Les priorités du budget

Dans ce contexte, le Budget Primitif 2018 met l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 14° année consécutive,**
- **La contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales,**
- **L'accroissement des services rendus à la population, à travers le développement du centre socio-culturel et du nouveau service jeunesse et vie associative,**
- **Une enveloppe d'investissement de 8,3 millions d'euros en direction de la culture, du patrimoine et de la requalification urbaine.**

Les ressources et les charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement :

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient progresser en 2018 de l'ordre de + 1,4 % par rapport à 2017 (soit environ 33,6 M€). Cette légère augmentation des recettes tient compte de la stabilité des dotations de l'Etat (hors Dotation de Solidarité Urbaine).

RECETTES REELLES COURANTES	CA 2017 estimé	BP 2018
Impôts	16 799 000	16 950 000
Autres taxes et redevances	2 365 000	2 374 000
Recettes générales	1 381 000	1 364 500
Dotation Forfaitaire DGF	2 241 000	2 241 000
DSU DGF	3 500 000	3 657 000
Attribution de Compensation CCPL	2 132 000	2 132 000
DSC CCPL	437 000	637 000
Allocations et diverses attributions	4 303 000	4 269 500
TOTAL	**33 158 000**	**33 625 000**

Les dépenses de fonctionnement :

Globalement, les dépenses de fonctionnement progresseront à un rythme d'environ + 1,4% entre 2017 et 2018 (soit environ 29 M€).

DEPENSES REELLES COURANTES	CA 2017 estimé	BP 2018
Personnel	16 954 000	17 291 000
Charges générales (hors travaux en régie)	8 586 000	8 597 800
Subventions	795 000	786 200
Contingents	1 746 000	1 752 000
Intérêts de la dette	543 000	605 000
TOTAL	**28 624 000**	**29 032 000**

Malgré la diminution des dotations de l'Etat, la Ville de Lunel continue de développer ses services en direction de la jeunesse (création d'un ALSH ados) et de la politique de la ville à travers la montée en charge du centre socio-culturel (fonctionnement en année pleine en 2018). Les nouveaux services ouverts aux Lunellois seront en grande partie financés par la CAF de telle sorte qu'ils n'entraîneront pas d'augmentation subie de la politique fiscale de la commune. Par ailleurs, un effort conséquent est réalisé sur les charges générales afin d'aboutir à des économies de gestion de plus d'une centaine de milliers d'euros. Ces économies permettent de financer à la fois des augmentations de charges décrites ci-dessus, ainsi que l'inflation prévisionnelle de telle sorte que les charges générales seront quasi stables en 2018 (+ 0,1%).

Les recettes et dépenses d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors reprise excédent N-1)	CA estimé 2017	BP 2018
Autofinancement brut	4 534 000	4 593 000
Subventions	450 000	640 000
FCTVA	1 300 000	1 600 000
Emprunt	4 000 000	3 000 000
Autres recettes diverses	650 000	644 000
TOTAL DES RECETTES	10 934 000	**10 477 000**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA estimé 2017	BP 2018
Remboursement de la dette	2 071 000	2 140 000
Dépenses d'équipement	11 350 000	8 337 000
TOTAL DES DEPENSES	13 421 000	**10 477 000**

Le montant du budget consolidé

Le tableau suivant agrège les données du budget principal et des deux budgets annexes (Eau et Assainissement) :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	34 952 000 €	13 158 000 €
Dépenses	34 952 000 €	13 158 000 €

Les crédits de fonctionnement et d'investissement pluriannuels

AP-CP en cours d'exécution :

Opération	Autorisation de Programme (TTC)	Crédits de Paiement 2015	Crédits de Paiement 2016	Crédits de Paiement 2017	Crédits de Paiement 2018
201501 - Restructuration arènes San Juan	11 500 000 €	695 398 €	3 896 796 €	4 400 000 €	2 507 806 €

Le niveau d'épargne brute et d'épargne nette

	BP 2018
Recettes Réelles de Fonctionnement	33 625 000 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	29 032 000 €
Autofinancement Brut	4 593 000 €
Amortissement de la dette	2 140 000 €
Autofinancement Net	2 453 000 €

Le niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette au 1er janvier 2018 atteindra 26,4 millions d'euros.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la commune est de 5,7 années au 1er janvier 2018.

Le niveau des taux d'imposition

	Taux envisagés pour 2018
Taxe d'habitation	20,94%
Taxe sur le foncier bâti	39,10%
Taxe sur le foncier non bâti	80,66%

Les principaux ratios

	Commune (BP 2018)	Moyenne de la strate (année 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1156	1426
Produit des impositions directes / population	673	607
Recettes réelles de fonctionnement / population	1336	1552
Dépenses d'équipement brut / population	331	273
Encours de dette / population	1048	1095
DGF / population	268	211
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59%	53%
Dépenses réelles de fonctionnement + rembourst capital dette / recettes réelles de fonctionnement	93%	100%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25%	18%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	78%	71%

Les effectifs de la collectivité et les charges de personnel

La structure des effectifs :

Au 30 septembre 2017 :

	sexe		Total général
statut	H	F	
titulaires	162	218	380
contractuels	28	60	88
total	190	278	468

La collectivité emploie dans une large majorité des titulaires (81%).
Les assistantes maternelles et les contrats aidés sont regroupés dans la catégorie « contractuels », tout comme les agents recrutés pour le remplacement d'agents absents. Ces recrutements concernent majoritairement des emplois de catégorie C, sur des postes qui nécessitent une continuité du service public.

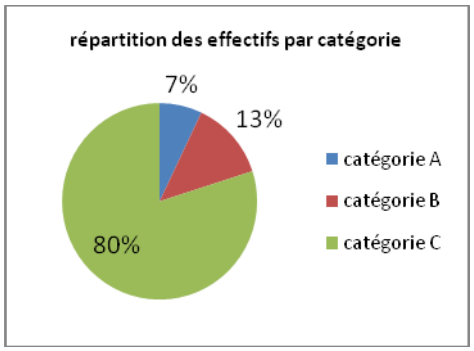

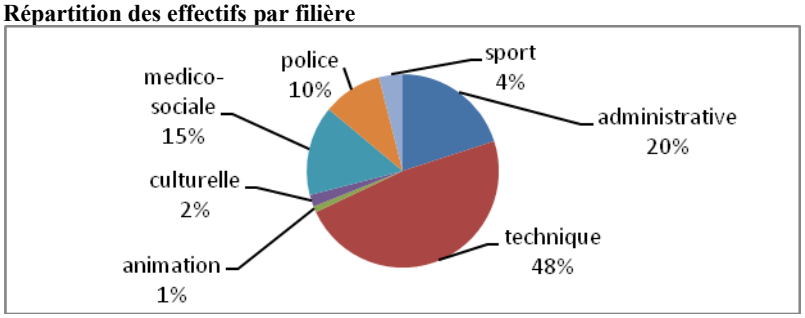

Quatre agents sur cinq appartiennent à la catégorie C. La répartition des effectifs entre les différentes catégories est conforme à ce que l'on retrouve généralement dans la fonction publique territoriale.
On remarque une forte présence des filières technique et administrative. Cette proportion se retrouve généralement dans les communes. La filière police est importante et représente 10% des effectifs.

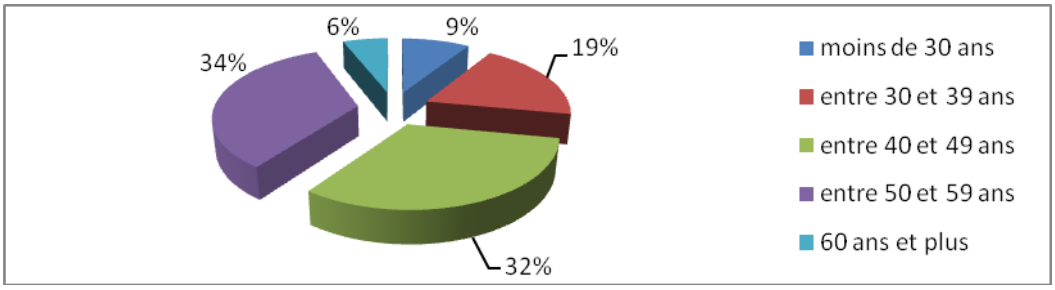

La majorité des agents ont plus de 40 ans et 40 % ont 50 ans et plus.
Les moins de 30 ans sont majoritairement des contractuels. Toutes les tranches d'âges sont représentées parmi les bénéficiaires de contrats aidés.

Evolution de la structure des effectifs en 2018 :

La structure des effectifs restera globalement stable en 2018, la création des nouveaux postes pour le centre socio-culturel et le service jeunesse étant marginal par rapport au nombre d'agents total de la commune.

<u>Les dépenses de personnel :</u>

Compte tenu des augmentations de la masse salariale à travers l'évolution de la carrière des agents et de leur avancement, il est envisagé une progression des dépenses de personnel de 2% environ.

Les charges de personnel représenteront ainsi 17,3 M€ en 2018, et seront notamment constitués des éléments de rémunération suivants :

	Dépenses du personnel estimées de janvier à décembre 2017	**Dépenses du personnel estimées de janvier à décembre 2018**
Rémunérations brutes	16 949 050 €	17 280 000 €
Traitement de base indiciaire	7 876 043 €	8 031 000 €
NBI	116 090 €	117 000 €
Régime indemnitaire	1 467 500 €	1 501 000 €
Heures supplémentaires	502 260 €	498 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €

Il est enfin précisé que ce budget ne prévoit pas à ce stade l'impact de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée que les communes devront appliquer à compter de 2018. Il peut être cependant précisé que la compensation que les communes devront verser à leurs agents sous forme de primes devrait être elle-même compensée par l'Etat aux budgets communaux, éventuellement sous la forme d'une baisse de la cotisation employeur maladie.

La maîtrise des charges de personnel est liée à une politique de gestion des effectifs rigoureuse : non remplacement de certains départs à la retraite, juste définition des besoins de la collectivité qui se traduit par la création de postes à temps non complet et non plus systématiquement à temps complet, absence de remplacement systématique des agents absents, actions visant à faire diminuer l'absentéisme, formations et mobilité interne.

<u>La durée effective du travail :</u>

Le protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail signé en décembre 2001, prévoyait que les agents de la commune de Lunel travaillent 1600 heures dans l'année.
Actuellement, les agents de la collectivité travaillent 1 jour de plus dans l'année compte tenu de l'instauration de la journée de solidarité. Leur durée annuelle du travail est ainsi répartie sur une moyenne de 206 jours, avec une durée de travail hebdomadaire de 38 h 45. Ce chiffre est susceptible de varier selon le nombre de jours fériés légaux.
Les agents bénéficient de 6 semaines de congés annuels.

La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. La substitution d'un repos compensateur au paiement des heures supplémentaires est un dispositif utilisé dans la collectivité. Toutefois, ce dispositif n'est pas adapté au mode de fonctionnement de tous les services.
Il convient d'indiquer que la maîtrise du poste des heures supplémentaires est une préoccupation constante de la collectivité qui suit régulièrement ce poste budgétaire.

L'adaptation du temps de travail des agents est un des leviers de la maîtrise de la masse salariale. Cela concerne principalement les agents contractuels qui sont employés pour la plupart à temps partiel.